

**SCoT**D'AUTAN ET DE COCAGNE**Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne  
du jeudi 13 février 2025**Espace Ressources \_ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres  
**Extrait du registre des délibérations****Délibération n° 2025/02****Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration  
du SCOT Autan Cocagne**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

**Participants**

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 26

Date convocation : 7 février 2025

**Présents**

Titulaires	Suppléants
<b>Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet</b>	
	Mme Marie-Françoise BLANC
	Mme Leïla ROUDEZ
M. Bernard ESCUDIER	
	Mme Christel AIZE
M. Didier PHILIPOU	
M. Vincent COLOM	
M. Olivier FABRE	
M. Francis MATHIEU	
M. Alain VAUTE	
<b>Communauté de communes du Sor et de l'Agout</b>	
M. Jacques ARMENGAUD	
M. Jean-Louis HORMIERE	
Mme Annette VEITH	
M. Jean-Luc ALIBERT	M. Francis CESCATO
M. Jean-Luc BALAROT	
M. Jean-Dominique PUJOL	
Mme Marie-Rose SEGUIER	
Mme Dominique COUGNAUD	
M. Patrice BIEZUS	
<b>Communauté de communes Thoré Montagne Noire</b>	
M. Jacques BARTHES	
Mme Marie-Claude GLORIES	
M. Gérard CAUQUIL	
M. Michel CASTAN	Mme Danièle ESCUDIER
M. Daniel PEIGNE	
<b>Délégués titulaires ayant donné pouvoir</b>	
M. Pascal BUGIS a donné pouvoir à M. Alain VAUTE	
M. Christian AZEMA a donné pouvoir à M. Vincent COLOM	
M. David CUCULLIERES a donné pouvoir à Didier PHILIPPOU	

Pouvoirs non valides : 0

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

---

## Délibération n° 2025/02

### Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du SCOT Autan Cocagne

---

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 103-6, L. 143-1 et suivants et R. 143-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022/06 en date du 14/12/2022 par laquelle le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCOT et fixé les modalités de concertation avec le public ;

Vu le procès-verbal relatif au débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du 19/06/2024 par lequel le comité syndical a débattu des orientations du PAS ;

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le comité syndical a décidé de prescrire l'élaboration du SCOT.

Il a alors été fixé les objectifs suivants :

#### **Organiser les politiques publiques en assurant un développement équilibré, solidaire et durable du territoire en cohérence avec les perspectives démographiques et économiques :**

- Intégrer les effets spécifiques de l'arrivée de l'autoroute A69 Castres-Verfeil dans les thématiques de l'étude afin de tirer parti au mieux des effets positifs sur l'aménagement du territoire et d'éviter ou maîtriser les effets négatifs (étalement et désordres urbains...),
- Maîtriser la consommation de l'espace en fonction des spécificités du territoire (renouvellement urbain...),
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle en proposant une offre de logements et d'habitats renouvelée et diversifiée, en cohérence avec les bassins d'emplois et la desserte en transports, notamment dans les centralités,
- Proposer une offre de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, au territoire et à ses évolutions et améliorer l'accessibilité du territoire,
- Faciliter l'accès aux équipements et services et le développement des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire,
- Contribuer à l'attractivité du territoire et conforter son rayonnement notamment, en encourageant l'innovation et la recherche et en soutenant les différents moteurs économiques,

Accusé de réception en préfecture 081-200003184-20250213-DEL_2025-02b-DE Date de télétransmission : 14/02/2025 Date de réception préfecture : 14/02/2025
---

- Intégrer la stratégie d'aménagement artisanal et commercial en cours de réalisation en tenant compte des centralités existantes, en cohérence avec les infrastructures de transports et les sensibilités environnementale et paysagère du territoire,
- Préserver et développer une activité agricole durable et de proximité notamment pour contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,
- Assurer la complémentarité entre les différentes entités géographiques, unités paysagères, intercommunalités et favoriser les synergies avec les territoires voisins,
- Définir une politique de mobilité intermodale en collaboration avec les territoires voisins et tenant compte de l'arrivée du projet d'autoroute A69.

**Définir des objectifs d'aménagement et de développement du territoire en répondant aux enjeux de transitions écologique, énergétique et climatique :**

- Accompagner la transition énergétique et climatique impliquant la lutte contre les gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et son atténuation, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air,
- Accompagner la transition écologique impliquant la préservation et la valorisation des espaces naturels, de la biodiversité, des réseaux écologiques (Trame verte et bleue), des paysages et des ressources naturelles, agricoles et forestières,
- Favoriser une gestion intégrée des risques présents sur le territoire,
- Intégrer les spécificités des zones de plaine, coteaux, de vallée et de montagne et anticiper leur adaptation aux différents changements à venir,
- Intégrer les besoins en matière de gestion des déchets, d'assainissement et d'eau.

**Le 1<sup>er</sup> SCoT du Pays d'Autan a été approuvé sous le régime de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, le 24 janvier 2011.** Après 4 années de mise en œuvre, la mise en révision du SCoT a été lancée le 26 février 2015 en raison de l'élargissement de son périmètre et des évolutions législatives intervenues depuis son approbation en 2011.

En raison du dépassement du délai de 6 années de révision et du fait de l'absence d'évaluation, la caducité du SCoT a été prononcée par courrier du Préfet du Tarn en avril 2022.

Une délibération a été prise le 14 décembre 2022 pour l'Engagement de la procédure d'élaboration du SCoT d'Autan et de Cocagne.

Ce SCoT « modernisé » a vocation à définir un projet de territoire à l'horizon 2045, centré sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

L'élaboration du SCoT s'est enrichie et appuyée sur plusieurs démarches concomitantes :

**Elaboration du Document d'aménagement artisanal et commercial et logistique (DAACL) :**

Fin 2021 dans le cadre de la révision du SCoT, les élus ont décidé de réaliser un DAACL pour consolider le contenu du DOO du SCoT en étant plus fin dans les analyses et les préconisations.

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

La stratégie d'implantation du commerce élaborée par le DAACL consiste à rédiger les grands principes d'aménagement commercial en termes d'orientations et de prescriptions, et de déterminer les localisations préférentielles de commerces et les règles qui leurs seront associées.

Débuté au printemps 2022, le DAACL a été finalisé et validé en comité syndical du 16 novembre 2023. Il a été ensuite intégré dans le DOO du SCoT en élaboration.

### **Comité de développement A69 (CODEV) et Atelier urbanisme**

Coprésidé par le préfet du Tarn et le président du Département, l'objectif du CODEV est de dessiner un projet pour le territoire dans le contexte de son attractivité renouvelée par l'A69. Le travail est organisé en 5 ateliers thématiques dont un atelier urbanisme sous pilotage du SCoT du fait de sa transversalité.

L'atelier urbanisme a bénéficié du dispositif « l'Atelier des Territoires » porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, avec l'assistance de la DDT du Tarn. Les travaux ont été conduits par le groupement d'études Alphaville et ont mobilisé de nombreux élus, techniciens, ainsi que de nombreux acteurs du territoire au travers d'entretiens, de 3 ateliers participatifs et d'une session de restitution.

### **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) :**

**La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021** pose un cadre national sur la sobriété foncière, fixant aux documents de planification régionaux 2 objectifs principaux :

- Diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la décennie 2021-2030, par rapport à la décennie 2011-2020
- Réussir le « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050, avec des objectifs par décennie

**La Loi Climat et Résilience** a été complétée par plusieurs décrets d'application et par la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. Elle introduit de nouvelles dispositions avec notamment :

- La création **d'une conférence régionale de gouvernance ZAN** présidée par la Région et dont la composition est fixée par la loi,
- L'instauration d'une réserve nationale de 10 000 ha dédiée aux **projets d'envergure nationale et européenne (PENE)**, qui n'est pas hors ZAN comme sollicité mais mutualisée entre les régions,
- La création d'une **garantie foncière d'1 ha minimum par commune disposant ou prescrivant un document d'urbanisme d'ici 2026.**

La territorialisation du ZAN consiste à **répartir l'enveloppe régionale issue de la loi Climat et Résilience entre les 86 territoires de la Région Occitanie : le périmètre de territorialisation du taux de réduction est celui du SCoT et, en l'absence de SCoT, celui de l'EPCI.**

**Cette enveloppe régionale « à distribuer » s'élève à environ 12 000 ha** (soit la moitié de la consommation passée, moins la contribution « Projet d'Envergure Nationale et Européenne – PENE », l'enveloppe « Projets d'Envergure Régionale – PER » et l'enveloppe garantie communale). Cela correspond à **un taux de réduction de la consommation d'espaces moyen de 56,7 % au niveau régional.**

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

**Cette enveloppe régionale est répartie entre les territoires sur la base des 7 critères réglementaires.** La territorialisation du ZAN aboutit à un **taux de réduction qui varie entre 47,3 et 63 % de réduction.** **Les territoires peuvent déroger à ce taux dans le cadre de l'application de la garantie communale.**

**Chaque territoire peut en outre mobiliser des surfaces complémentaires au titre des PENE et des PER.**

### **La nouvelle élaboration du SCoT a débuté en mars 2023**

Conformément au code de l'urbanisme, en vigueur le 14 décembre 2022, le projet de SCoT d'Autan et de Cocagne est composé, du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) et de ses annexes.

La phase 1 d'élaboration a consisté en la reprise du diagnostic avec approfondissement des études et l'adaptation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement (dont l'énergie) ont fait l'objet d'une mise à jour conséquente.

Le PAS s'appuie sur une reprise du document débattu en 2021, revu, corrigé et complété par l'intégration des éléments nouveaux apportés par « L'Atelier des Territoires ». Le contenu du PAS et ses enjeux ont été débattu en comité syndical en juin 2024.

Le SCoT d'Autan et de Cocagne est face à plusieurs défis :

1. Renforcer et renouveler l'attractivité du territoire et revitaliser ses polarités
2. Anticiper les effets de l'autoroute A69
3. Faire face à une nécessaire adaptation au changement climatique

La réponse aux défis du SCoT et aux enjeux issus du diagnostic, s'est traduite par une trame de PAS en trois grandes orientations qui s'articulent autour de 3 ambitions.

Celles-ci disposent chacune d'un ensemble d'objectifs, proposés lors des ateliers de territoire et des ateliers PAS et DOO réalisés en février 2024

La phase 2 de l'élaboration a démarrée début 2024 afin d'élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce dernier définit les conditions de mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT Autan Cocagne. Il traduit les ambitions du PAS en prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement qui devront être déclinées, selon un principe de compatibilité, par les intercommunalités et les communes dans leurs documents d'urbanisme

**Les trois ambitions du projet de territoire sont déclinées au travers des objectifs du PAS et des prescriptions et recommandations du DOO ci-après :**

Ambition 1**Renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants.**

<b>Objectifs du PAS</b>	<b>Prescriptions et recommandations du DOO</b>
1-1 Conforter une armature paysagère porteuse de bien-être pour les habitants actuels et futurs	1 à 4 : Valoriser les paysages et le patrimoine dans le respect des éléments d'identité du territoire
1-2 Préserver et valoriser les ressources et les patrimoines naturels pour garder un cadre de vie de qualité	5 à 6 : Protéger les composantes de la trame verte et bleue (biodiversité) et gérer les carrières
1-3 Organiser un développement spatial maîtrisé et limiter l'étalement urbain	7 à 10 : Définir les actions et outils à mettre en œuvre pour la réduction de la consommation foncière et la conception d'un urbanisme durable et de qualité
1-4 Protéger, gérer, et valoriser la ressource en eau	11 à 13 : Une gestion globale et responsable de la ressource en eau et du cycle de l'eau
1-5 Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique	14 à 16 : S'engager dans la transition énergétique
1-6 Limiter, anticiper et s'adapter aux risques et gérer les nuisances	17 à 18 : Intégrer la gestion des risques

Ambition 2**Renforcer la place du territoire à l'échelle régionale et la qualité de vie de tous les habitants actuels et futurs en impulsant des dynamiques de solidarité et de complémentarité.**

<b>Objectifs du PAS</b>	<b>Prescriptions et recommandations du DOO</b>
2-1 Développer un territoire de proximité, en confortant le rôle spécifique des centralités	19 à 23 : Un aménagement du territoire construit sur une armature territoriale basée sur la notion de proximité et de prise en compte de la spécificité des problématiques propres à chaque secteur : Porte Ouest, Cœur de territoire et porte Est du territoire ; et définition du rôle de chaque niveau de polarité et de communes et des objectifs de reconquête du parc de logements vacants
2-2 Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique du logement diversifiée	24 à 30 : Organiser la stratégie et les politiques en matière d'habitat
2-3 Organiser des mobilités articulées avec les espaces de vie du territoire et avec la poursuite du désenclavement	31 à 34 : Organiser la stratégie et les politiques en matière de mobilité (infrastructures, modes de déplacements ...)
2-4 Organiser un maillage d'équipements sur la base de l'armature territoriale	35 à 38 : Définir la réponse aux besoins du territoire en matière d'équipements au regard de la stratégie de développement et d'accueil des populations et des activités
2-5 Organiser les lieux de commerce en cohérence avec l'armature territoriale	39 à 45 : Définir les règles d'aménagement commercial

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Ambition 3**Promouvoir un développement économique résilient et respectueux de son environnement.**

<b>Objectifs du PAS</b>	<b>Prescriptions et recommandations du DOO</b>
2-1 Développer un territoire de proximité, en confortant le rôle spécifique des centralités	19 à 23 : Un aménagement du territoire construit sur une armature territoriale basée sur la notion de proximité et de prise en compte de la spécificité des problématiques propres à chaque secteur : Porte Ouest, Cœur de territoire et porte Est du territoire ; et définition du rôle de chaque niveau de polarité et de communes et des objectifs de reconquête du parc de logements vacants
2-2 Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique du logement diversifiée	24 à 30 : Organiser la stratégie et les politiques en matière d'habitat
2-3 Organiser des mobilités articulées avec les espaces de vie du territoire et avec la poursuite du désenclavement	31 à 34 : Organiser la stratégie et les politiques en matière de mobilité (infrastructures, modes de déplacements ...)
2-4 Organiser un maillage d'équipements sur la base de l'armature territoriale	35 à 38 : Définir la réponse aux besoins du territoire en matière d'équipements au regard de la stratégie de développement et d'accueil des populations et des activités
2-5 Organiser les lieux de commerce en cohérence avec l'armature territoriale	39 à 45 : Définir les règles d'aménagement commercial

Le l'ensemble du dossier d'arrêt du projet de SCoT a été adressé sous forme d'un lien de téléchargement :

<https://cacm-sig.castres-mazamet.com/portal/apps/dashboards/6df2ab7e6adf4b7a837773b1e2759260>

Le Président précise que l'ensemble de ces pièces sera également directement accessible pour la population à partir du site : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

Afin de construire un projet partagé avec les acteurs du territoire, l'élaboration du SCoT a fait l'objet de nombreux temps de débat, d'échanges et de concertation. Des ateliers ont aussi été programmés pour réunir les élus du territoire, les techniciens et les partenaires institutionnels du territoire autour de questions, de cartographies, visant à explorer les grands enjeux du territoire et les différents scénarios d'aménagement tout en prenant en compte les dissensus ou spécificités des différentes parties du territoire.

Monsieur le Président rappelle qu'en parallèle une concertation avec le public s'est déroulée selon les modalités de concertation définies dans la délibération du 14 décembre 2022.

Ces modalités de concertation ont permis au public d'accéder aux informations relatives au projet de SCOT tout au long de son élaboration et de faire part de ses observations.

Le bilan de concertation annexé expose l'ensemble des modalités de concertation qui ont été menées et synthétise les observations qui ont été exprimées tout au long de la procédure.

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Conformément à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Les études étant achevées, il convient désormais d'arrêter le projet de SCOT et de tirer le bilan de la concertation en application de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme.

**Entendu l'exposé du Président retraçant le bilan de la concertation, après avoir délibéré,**

POUR : 25                      Abstention : 1                      CONTRE : 0

**le Conseil Syndical décide :**

- de tirer le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'arrêter le projet d'élaboration du SCOT, tel qu'annexé à la présente délibération ;

**Fait et délibéré à Castres, le 13 février 2025**

Le-la secrétaire de séance,


SYNDICAT MIXTE DU SCOT D'AUTAN ET DE COCAGNE  
Espace Ressources  
Le Causse  
Espace d'Entreprises  
81115 CASTRES Cedex  
\*(N)RN\*(TARN)\*

**Pour extrait conforme  
Le Président,**

**Alain VAUTE**


SYNDICAT MIXTE DU SCOT D'AUTAN ET DE COCAGNE  
Espace Ressources  
Le Causse  
Espace d'Entreprises  
81115 CASTRES Cedex  
\*(N)RN\*(TARN)\*

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025



# SCoT

AUTAN - COCAGNE

BILAN DE LA CONCERTATION  
Dossier d'Arrêt - février 2025



# CADRE RÉGLEMENTAIRE



Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

# SOMMAIRE

DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS  
EN PLACE

MISE EN OEUVRE DES MODALITÉS  
DE LA CONCERTATION

BILAN ET PRISE EN COMPTE DES  
OBSERVATIONS DU PUBLIC

CONCERTATION TRANSVERSALE

# DISPOSITIF DE CONCERTATION MIS EN PLACE

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le Syndicat Mixte du SCoT Autan Cocagne a défini et fixé les objectifs et les modalités de la concertation menée pendant toute la procédure d'élaboration du SCoT, dans sa délibération en date du 14 décembre 2022. . Cette concertation doit permettre de favoriser l'expression des idées et des points de vue par la mise à disposition des dispositifs adaptés.

4

Les modalités fixées sont les suivantes :

- >> La mise à jour du site internet ;
- >> La mise à disposition d'une boîte aux lettres électronique ;
- >> Des articles d'information à insérer dans les bulletins municipaux et/ou communautaires et diffusées sur les sites internet ;
- >> La mise à disposition d'un registre pour le recueil des observations dans les locaux du Syndicat mixte accessible aux heures et jours d'ouverture au public ;
- >> Des expositions ;
- >> Des réunions publiques.

Le porter à connaissance de l'Etat accompagné d'une note d'enjeux, les dossiers au fur et à mesure de l'avancement des études et de leur validation seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat mixte.

# MISE EN OEUVRE DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

## Mise à disposition d'un registre de concertation comportant un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche

Un registre de concertation était disponible tout au long de l'élaboration du SCoT, au siège du Syndicat Mixte du SCoT Autan Cocagne et également sur les lieux d'expositions des panneaux dans la Communauté de communes de Sor et Agout et celle de Thoré Montagne Noire.

Ce registre de concertation était disponible dès le lancement de la démarche d'élaboration du SCoT.

## Organisation de réunions publiques lors des deux phases principales d'élaboration du SCoT : Diagnostic-élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Lors de l'élaboration du SCoT, deux réunions publiques ont été organisées.

La première **réunion publique**, réalisée lors de la phase d'élaboration du diagnostic et du PAS, s'est tenue le **09 octobre 2024 à Mazaamet**, à l'Amphithéâtre du Palais des Congrès.

Cette réunion a eu pour but d'informer et d'échanger sur les éléments constitutifs du SCoT, tels que le diagnostic et le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Les enjeux majeurs du diagnostic ont été abordés avec notamment la situation géographique du territoire, en lien avec le projet d'autoroute et l'aire d'attraction de la métropole toulousaine ; la problématique des logements vacants et l'accueil de nouvelles populations ou encore le développement économique, la ressource en eau et l'équilibre de la biodiversité.

Cette démarche s'inscrit dans l'actualité environnementale et climatique et cherche à répondre au mieux aux objectifs de la loi Climat et Résilience.

Cette réunion a également eu pour but de présenter les trois ambitions stratégiques définies dans le PAS afin de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic et à l'objectif de réduction de 63% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en application des orientations définies par le SRADDET.

Au-delà, d'une réunion d'information, ce temps fort a permis aux habitants de s'exprimer sur leurs attendus.

La réunion publique a donné lieu à un temps d'échanges, qui a permis de répondre aux questions, de débattre sur plusieurs thèmes, et de soulever les enjeux phares des habitants.

## Les éléments et interrogations évoqués par les habitants ont notamment porté sur les points suivants :

- > A quel degré de consultation ce document et ces pièces seront disponibles ?
- > le constat présenté concernant le départ d'une part des personnes de plus de 85 ans suscite l'étonnement car il est plutôt observé une bonne efficacité des services adaptés sur le territoire ;
- > Une mobilité trop peu adaptée aux personnes âgées sur le territoire, c'est un élément à prendre en compte pour les futurs projets d'aménagements ;
- > L'importance d'avoir un projet d'aménagement du territoire pour pouvoir engager la concertation avec la Région Occitanie sur la question des mobilités et notamment pour la création de nouvelles voies ;
- > Le choix a été de prendre en compte l'autoroute A69 dans l'élaboration du SCoT. Si celle-ci n'est pas réalisée, les enjeux et perspectives du SCoT devront-ils être modifiés ?
- > L'importance de la prise en compte des territoires ruraux qui jouent également un rôle de complémentarité dans le développement général du territoire ;
- > Définir des nouvelles zones économiques dans des zones à forts enjeux environnementaux et ne présentant pas de desserte adaptée liées aux mobilités
- > quels sont les moyens de résoudre une partie des logements vacants ?

Accusé de réception en préfecture  
081-200003484-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception en préfecture : 14/02/2025

La seconde **réunion publique**, réalisée lors de la phase d'élaboration du DOO, s'est tenue le **09 janvier 2025** au siège de la Communauté de communes de Sor et Agout.

Cette réunion a eu pour but de présenter les avancés de l'élaboration du SCoT et de ses documents.

Une première partie introductive permet de revenir brièvement sur les éléments présentés lors de la première réunion publique. La réunion se structure autour du DOO et de la traduction du Projet d'Aménagement Stratégique.

### Les éléments et interrogations évoqués par les participants ont porté sur les sujets suivants :

- Le SCoT aborde le sujet de la qualité du cadre de vie mais peut-on vraiment parler de qualité de vie des habitants quand on accueille un projet d'autoroute sur notre territoire ?
- Est-ce que le SCoT est remis en question si les travaux de l'A69 sont stoppés ?
- Il peut être intéressant d'aborder le concept de « robustesse » dans la démarche d'élaboration du SCoT et de ne pas chercher l'optimisation et la performance.
- Les documents de l'enquête publiques présenteront-ils des actions concrètes ou simplement les grands principes ?
- Faut-il vraiment continuer à accueillir plus d'habitants et plus de logements ? Ne vaudrait-il pas mieux réserver le foncier à l'accueil d'entreprises ?
- Quels seraient les conséquences si de nombreux avis défavorables sont exprimés lors de l'enquête publique ? Quel est le poids de nos avis sur l'approbation du SCoT ?
- A l'approbation du SCoT, que deviendront les projets en cours ou en discussion ?
- Qu'est-ce que le Scot prévoit pour redynamiser l'économie agricole ?
- Il serait pertinent d'intégrer la valeur agronomique du sol dans les différents documents du SCoT pour mieux préserver les espaces agricoles
- Le secteur de la Trille (Mazamet) a été envisagé pour un projet de zone d'activités économique ; il est demandé que ce projet ne soit pas retenu sur ce site dans le volet

économique du SCoT compte-tenu des enjeux liée à la haute valeur environnementale et paysagère du site, du caractère enclavé du lieu et de l'absence de réseaux. Par ailleurs, le diagnostic des ZAE montre des disponibilités foncières et des possibilités de densification.

- Quels sont les règlementations au sujet de l'agrivoltaïsme et comment le SCoT aborde le sujet ? Ces projets peuvent poser question en matière de qualité du cadre de vie.
- Sur la base de quels critères sont identifiées les friches ? Certaines d'entre elles représentent aujourd'hui une ressource de biodiversité atypique, un nouvel écosystème, quels moyens avons-nous pour les protéger au lieu de les réinvestir ?
- Qu'en est-il du projet de « contournement » de Toulouse passant par Puylaurens et porté par le Conseil départemental ? Est-il pris en compte par le SCoT ?
- Quel est le devenir des zones potentiellement constructibles des PLU (Zone AU) ? Sont-elles vouées à devenir des zones naturelles et/ou agricoles ou resteront-elles constructibles ?
- Il est important d'élaborer des voies cyclables distinct de celle des voitures afin de protéger les utilisateurs et ainsi d'encourager l'utilisation cyclable.

**Ces échanges ont permis de répondre aux questionnement des participants, en priorité sur le DOO qui est un document opposable juridiquement.**



Réunion publique du 09 octobre 2024 à Mazamet

Communiqué de presse

Castres, le 19 décembre 2024

Communiqué de presse sur  
la réunion Publique du 09  
janvier 2025



## Réunion publique du SCoT

Le territoire du SCOT AUTAN COCAGNE est composé de la communauté de communes Sor et Agout, de la communauté d'agglomération de Castres- Mazamet et de la communauté de communes Thoré Montagne Noire ; Il s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document a vocation à définir un projet de territoire à l'horizon 2045, centré sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

**Mercredi 9 janvier 2025 à 18h30, le territoire organise une réunion publique d'information sur cette procédure en cours.**

Ce rendez-vous, à l'amphithéâtre du Siège de la Communauté de Communes Sor et Agout, sera l'occasion d'échanger et de vous présenter les avancées du document d'urbanisme. Il sera donc question lors de cette soirée de revenir sur la déclinaison des 3 ambitions politiques du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) au travers du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Ce document (DOO) définit les conditions de mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT AUTAN COCAGNE. Il traduit les ambitions du PAS en prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement qui devront être déclinées, selon un principe de compatibilité, par les intercommunalités et les communes dans leurs documents d'urbanisme.

On vous attend nombreux !

**Contact presse :**

Bruno BLAISE  
Chef de projet SCoT - Observatoire économique et social  
Communauté d'agglomération Castres-Mazamet  
Bruno.BLAISE@castres-mazamet.com

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

**SCoT** **SCOT AUTAN COCAGNE**  
Schéma de Cohérence Territoriale  
DOO | Document d'Orientation et d'Objectifs  
PAS | Projet d'Aménagement Stratégique

**REUNION PUBLIQUE**  
Jeudi 9 janvier 2025 à 18h30  
à la Communauté de Communes Sor et Agout  
(SAÏX)

Venez vous renseigner et vous exprimer sur le document d'orientations et d'objectifs de votre territoire à l'horizon 2045 !

**3 ambitions du projet de territoire :**

- Ambition 1 :** Renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants
- Ambition 2 :** Renforcer la place du territoire à l'échelle régionale et la qualité de vie de tous les habitants actuels et futurs en impulsant des dynamiques de solidarité et de complémentarité
- Ambition 3 :** Promouvoir un développement économique résilient et respectueux de son environnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT - 550 CHEMIN DES HÉRONNIÈRES, 81710 SAÏX  
POUR PLUS D'INFORMATIONS : CONTACTER LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT D'AUTAN ET DE COCAGNE  
tél : 05 63 73 50 79

**SCoT** **SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale**  
**REUNION PUBLIQUE**  
DIAGNOSTIC  
PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE  
Mercredi 9 octobre à 18h30  
à l'Amphithéâtre du Palais des Congrès de  
MAZAMET

Venez vous renseigner et vous exprimer sur le projet stratégique pour l'aménagement de votre territoire à l'horizon 2045 !

**3 Ambitions pour le projet**

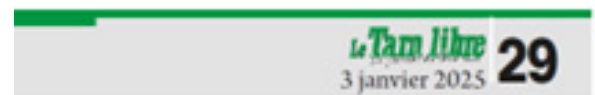
- Ambition 1 :** Renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants
- Ambition 2 :** Renforcer la place du territoire à l'échelle régionale et la qualité de vie de tous les habitants actuels et futurs en impulsant des dynamiques de solidarité et de complémentarité
- Ambition 3 :** Promouvoir un développement économique résilient et respectueux de son environnement

POUR PLUS D'INFORMATIONS : CONTACTER LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT D'AUTAN ET DE COCAGNE  
tél : 05 63 73 50 79

## Communication dans la presse locale

Pour tenir la population informée de l'évolution du SCoT Autan Cocagne, des articles ont été publiés dans la presse. Ils ont permis de mettre en lumière les événements associés à ce document, tels que les tables rondes des associations ou les réunions publiques, et de partager les échanges issus de ces rencontres. Portés par une démarche citoyenne, plusieurs rédacteurs se sont saisis du sujet afin d'en assurer une large diffusion.

Tarn Libre – 3 Janvier 2025 – « Réunion publique du SCoT »



**SAÏX**

### Réunion publique du SCoT

Le territoire du SCoT Autan Cocagne est composé de la communauté de communes Sor et Agout, de la communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et de la communauté de communes Thoré Montagne Noire. Il s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document a vocation à définir un projet de territoire à l'horizon 2045, centré sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Le 9 janvier à 18h30, le territoire organise une réunion publique d'information sur cette procédure en cours. Ce rendez-vous, à l'amphithéâtre du Siège de la Communauté de Communes Sor et Agout, sera l'occasion d'échanger et de vous présenter les avancées du document d'urbanisme. Il sera donc question lors de cette soirée de revenir sur la déclinaison des trois ambitions politiques du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) au travers du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ce document (DOO) définit les conditions de mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT Autan Cocagne. Il traduit les ambitions du PAS en prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement. Ce document est élaboré selon un principe de concertation avec les communes dans leurs documents d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-026-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025



**ACTUS**

**PROJET DE TERRITOIRE**  
**L'ÉLABORATION DU SCoT AUTAN COCAGNE EST EN COURS**

Le territoire du SCoT Autan Cocagne est composé de la Communauté de communes Sor et Agout, de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire. Les trois collectivités se sont engagées en 2023 dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont la vocation est de définir un projet de territoire à l'horizon 2045.

Les questions centrales de ce document de planification concernent l'organisation de l'espace et l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, l'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Les grands projets d'aménagement et les PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) des communautés de communes Sor et Agout, Thoré Montagne Noire et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet devront à l'avenir être compatibles avec le SCoT.

Quatre étapes rythment l'élaboration du SCoT : le Diagnostic territorial, le Projet d'aménagement stratégique, le Document d'orientation, enfin la consultation et l'enquête publique en juin-juillet 2025, pour une approbation en fin d'année. La préparation du SCoT a été l'occasion d'engager de nombreux échanges avec les élus et les acteurs locaux lors d'une série d'ateliers en février 2024. Une réunion publique en octobre dernier a également été l'occasion d'échanger et de débattre sur les orientations du projet.

Une exposition et le site internet présentent également l'avancement et le contenu du projet, et permettent de recueillir les questions et observations.

Pour en savoir plus : [scot-autan-cocagne.fr](http://scot-autan-cocagne.fr)



**SAPEURS-POMPIERS**  
**COUP D'ENVOI POUR LE CENTRE DE SECOURS DE CASTRES**

La construction de la future caserne des pompiers de Castres est lancée. Le nouveau centre de secours, qui pourra accueillir jusqu'à 130 pompiers, sera situé près de la route d'Albi, sur un terrain de 18 000 m<sup>2</sup> mis gratuitement à disposition et viabilisé par la Communauté d'agglomération. Le 24 octobre, la première pierre a été symboliquement posée par les représentants de l'État, du Conseil départemental, de la Communauté d'agglomération et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Mise en service prévue début 2026.



PÔLES SUD n° 77 / 4

## EN BREF

### TARN SUD

## Réunion publique sur le SCoT ce jeudi

Le territoire composé de la communauté de communes Sor et Agout, de la communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et de la communauté de communes Thoré Montagne Noire s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document a vocation à définir un projet de territoire à l'horizon 2045, centré sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Ce jeudi 9 janvier à 18 h 30, une réunion publique d'information sur cette procédure en cours est organisée à l'amphithéâtre du Siège de la Communauté de Communes Sor et Agout, 50 chemin des héronnières à Saïx.

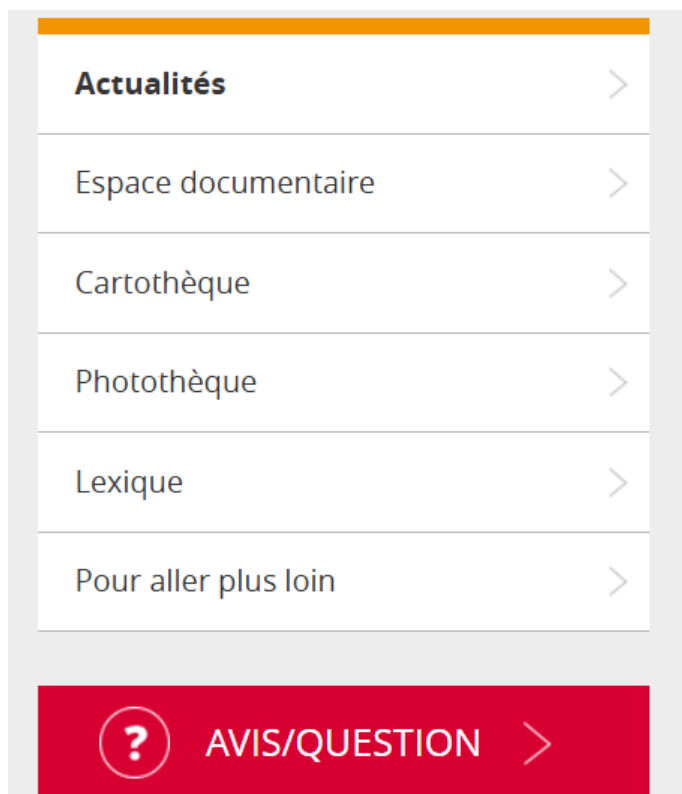
## Support de communication dédiés (site internet)

Au lancement de la démarche d'élaboration du SCoT Autan Cocagne l'information est affichée sur le site internet dédié déjà existant de la précédente procédure et elle est également affichée dans les sièges des 3 EPCI et du Syndicat Mixte. Il explicite les objectifs de l'élaboration d'un SCoT et informe sur l'intérêt des registres communaux. L'adresse mail visant à recueillir les contributions des habitants a également été transmise.

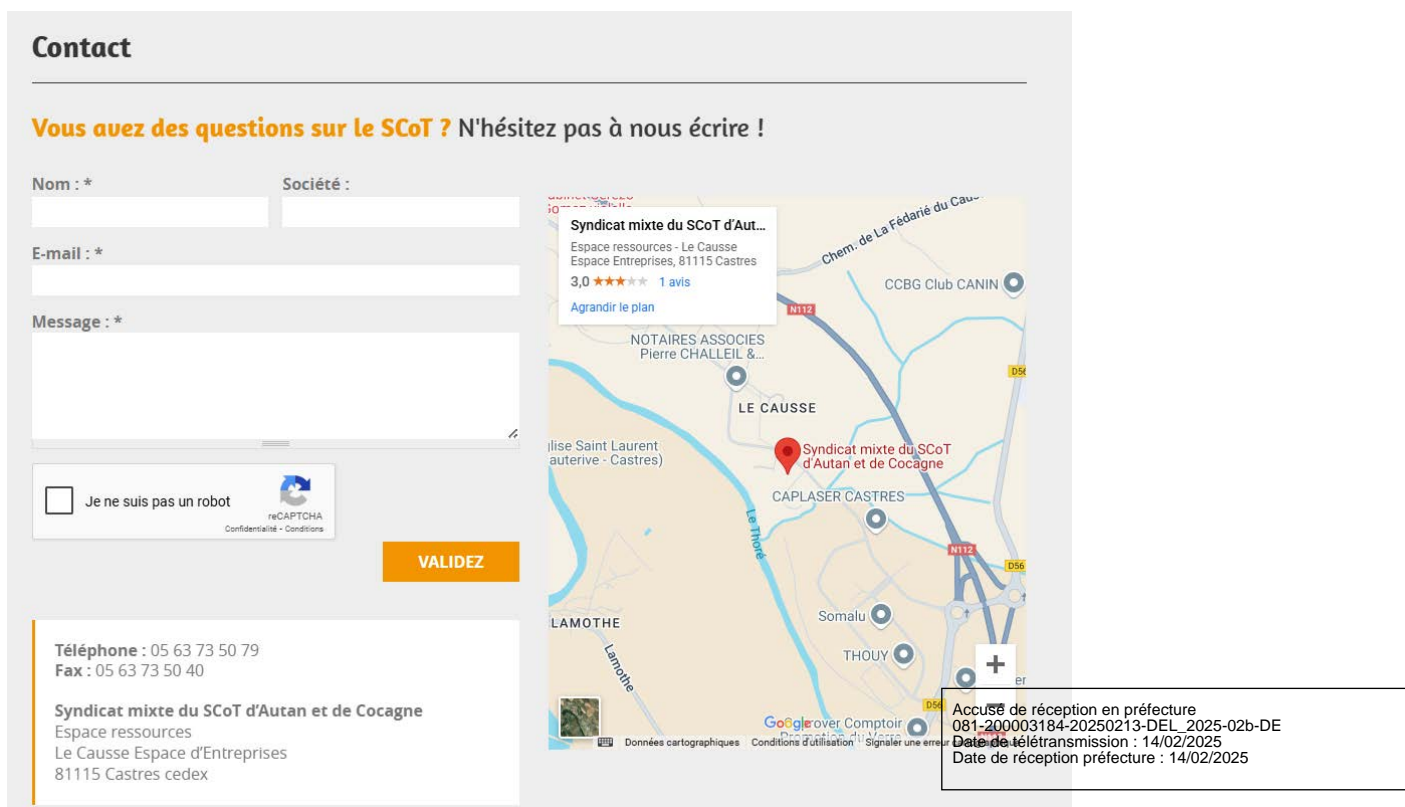
Le site du SCoT Autan Cocagne assure un suivi régulier de l'avancement de la procédure, avec la publication des informations dans la rubrique **RESSOURCES** > **Espace documentaire** ou dans la rubrique **Actualités**

En dehors de sa fonction d'information, il met à disposition les documents, affiches et dates de réunions.

Enfin, ces informations sont relayées sur les sites internet des 3 EPCI afin d'en assurer une plus large diffusion.



Une rubrique dédiée aux questions et remarques est également mise en place sur le site afin de permettre aux habitants de s'exprimer.



## Actualités

### Janvier 2025

Jeudi 9 janvier 2025 à 18h30 à Saix : REUNION PUBLIQUE sur la procédure d'élaboration en cours du SCoT. Rendez-vous à l'amphithéâtre du siège de la Communauté de Communes Sor et Agout (base des étangs) pour échanger et vous présenter les avancées du document d'urbanisme.

### Décembre 2024

Des panneaux d'affichage présentant les grands axes du SCoT Autan Cocagne en cours d'élaboration sont en libre consultation au siège de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet aux horaires d'ouverture habituels. Ils seront exposés jusqu'à l'arrêt du document prévu fin janvier 2025.

### Octobre 2024

Mercredi 9 octobre 2024 à 18h30 à Mazamet, REUNION PUBLIQUE sur la procédure d'élaboration en cours du SCoT. Rendez-vous à l'Amphithéâtre du Palais des Congrès de Mazamet pour échanger et vous présenter les avancées du document d'urbanisme.

### Mars 2023

Fin 2022, engagement de la procédure pour un nouveau marché ; le lancement de la nouvelle élaboration est intervenu en mars 2023 avec le bureau d'étude CITTANOVA.

### Avril 2022

Par courrier reçu le 26 avril 2022, Monsieur le Préfet du Tarn a signifié la caducité du SCoT d'Autan Cocagne.

Mise à jour des actualités sur l'élaboration du SCoT Autan Cocagne. Cet onglet permet également de transmettre les différentes réunions publiques afin que les habitants puissent s'exprimer sur le sujet.

## Méthode d'élaboration du SCoT

L'élaboration du SCoT s'appuie sur :

- Le comité syndical qui délibère sur les grandes étapes du SCoT
- Le bureau syndical pour des validations intermédiaires et des avis
- Le COPIL comme instance de travail plus spécifique au SCoT
- Des groupes de travail en format « COPIL élargi », mobilisés pour des démarches spécifiques : études commerce (DAACL), A69 (Atelier urbanisme du CODEV)  
Ces groupes de travail sont composés d'élus du syndicat mixte (titulaires ou suppléants). Ils peuvent réunir les personnes publiques associées à l'élaboration : Etat, Conseil régional, Conseil départemental, chambres consulaires, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, SCoT voisins, le conseil de développement et toute autre personne ressource spécialisée sur la thématique de la commission : ADEME, bailleurs sociaux, SNCF, agence de l'eau...
- Un comité technique pour l'organisation, la préparation et le suivi de la démarche

Par ailleurs, chaque intercommunalité est ponctuellement sollicitée durant l'élaboration du SCoT sous forme de groupes de travail et de réflexion.

La commission urbanisme intervient dans le cadre des obligations réglementaires du SCoT pour donner des avis. Le SCoT est, selon le Code de l'Urbanisme, une " **Personne Publique Associée** " (article L 123-8), et à ce titre il peut donner des avis sur divers projets.

Article en ligne sur le site permettant d'expliquer la méthode de l'élaboration du SCoT

## Le mot du Président

Le territoire d'Autan et de Cocagne a fait l'objet d'un premier SCoT approuvé le 24 janvier 2011 sur un périmètre arrêté par le Préfet en 2006. Des extensions successives de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout ont significativement étendu le périmètre de ce SCoT après son approbation.

Il a donc été nécessaire de réviser ce premier SCoT afin de le compléter pour inclure 16 nouvelles communes et pour prendre en compte les dispositions introduites par les lois Grenelle et ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové).

Suite à la caducité du SCoT intervenue en avril 2022 le syndicat mixte que je préside s'est organisé pour engager une nouvelle élaboration. Le travail a démarré en mars 2023 et tous les élus du territoire sont bien sûr sollicités dans le cadre des réflexions nécessaires à l'élaboration de cette révision.

La concertation sera menée en parallèle auprès du public le plus large possible, par des expositions, des articles dans la presse, la mise à disposition de registres de concertation et de documents de synthèse au siège du syndicat mixte et des intercommunalités du SCoT au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Ce site internet constitue également un moyen de concertation et je vous invite à le suivre régulièrement et à donner votre avis ou poser des questions.

Le SCoT est l'occasion de s'interroger sur l'avenir du territoire. C'est un exercice de projection pour les années à venir. Des équilibres sont à rechercher afin que ce territoire se développe dans la cohérence et renforce son attractivité.

Pour cela, il peut s'appuyer sur de nombreux atouts :

- Un environnement économique régional porteur avec une métropole en croissance qui entraîne désormais dans son sillage le renforcement de l'attractivité des villes moyennes proches,
- Un véritable bassin de services, d'équipements et d'emploi qui constitue un pôle d'appui de 133 000 habitants et 57 000 actifs
- Une stratégie active pour relever les défis économiques et une offre foncière pour l'accueil d'entreprises,
- Un cadre de vie de qualité

Dans le cadre de cette nouvelle élaboration, il s'agit de préparer le territoire à la mise en service de l'autoroute Toulouse-Castres prévue pour 2025 et d'anticiper les effets de l'infrastructure afin d'en faire un véritable outil d'aménagement et de développement durable.

Nous souhaitons vous associer à la construction de ce projet et nous vous invitons à prendre connaissance des travaux réalisés dans le cadre du SCoT, à faire part de vos remarques et à apporter ainsi votre contribution.

En vous remerciant d'avance, à bientôt

Alain VAUTE, Président

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Le mot du Président s'exprimant sur la procédure d'élaboration du SCoT

- Qu'est-ce que le SCoT ? >
- Qui le réalise et comment ? >
- Le SCoT approuvé en 2011 >
- Mise en oeuvre du SCoT depuis 2011 >

- PHOTOTHÈQUE >
- CARTOTHÈQUE >
- AVIS/QUESTION >
- ESPACE DOCUMENTS >

## Le SCoT

---

### Qui le réalise et comment ?

**Le syndicat mixte : maitre d'ouvrage de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCoT**

Le syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan créé par [arrêté préfectoral du 16 mai 2006](#) a réalisé un premier SCoT sur un territoire de 33 communes : 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 2 communes isolées

Ce SCoT a été approuvé le 24 janvier 2011.

Suite aux extensions des périmètres des communautés le composant, les statuts du syndicat mixte du SCoT ont été modifiés par [arrêté préfectoral du 16 janvier 2015](#).

**Le syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne** est son nouveau nom. Il étend désormais sa compétence sur 49 communes regroupées en 3 EPCI.

Le document de SCoT approuvé en 2011 est caduque. Un nouveau document est en cours d'élaboration depuis mars 2023 pour intégrer les nombreuses nouveautés réglementaires.

Article en ligne sur le site permettant d'expliquer qui sont les acteurs du SCoT

## LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

La révision de ce document entreprise en 2011 n'a pas abouti dans les délais réglementaires (6 ans). Ainsi, le SCoT est devenu caduc en février 2021.

En 2023, le Bureau du SCoT a repris activement son travail dans l'objectif finaliser un document en 2025. Un Comité technique composé d'agents des 3 collectivités associés au bureau d'étude en charge

de l'élaboration du SCoT ainsi qu'un Comité de pilotage composé d'élus des 3 collectivités ont été créés afin de travailler à la réalisation de ce document.

Pour rappel, ce document d'urbanisme a vocation à décliner les orientations nationales et régionales (le SRADDET) de la planification urbaine à l'échelle d'un bassin de vie.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

Paragraphe du bilan d'activité 2023 de la Communauté de commune sThoré Montagne Noire mettant en avant la démarche actuelle d'élaboration du SCoT et reliant au liens du site dédié.

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

La Communauté de communes de Sor et Agout a publié un article informatif sur son site, dans la rubrique Urbanisme et Aménagement > SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale. Cet article explique le rôle et l'utilité d'un SCoT, tout en invitant les lecteurs à consulter le site dédié à l'élaboration du SCoT Autan Cocagne pour plus d'informations.

SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale

Accueil > Urbanisme et Aménagement > SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale

Urbanisme et Aménagement

- Autorisations d'Urbanisme
- DIA - Déclaration d'Intention d'Aliéner
- PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale**
- Cadre de vie
- Habitat

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document de planification commun à plusieurs territoires.

► Le **SCoT d'Autan et de Cocagne** associe la Communauté de Communes Sor & Agout (CCSA) à 2 autres intercommunalités : la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire et la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

Il est **hiérarchiquement supérieur au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** et s'impose **donc à lui** dans un rapport de compatibilité.

Ainsi, **ce qui est inscrit dans le PLUi doit être compatible avec les objectifs et les orientations définis dans le SCoT.**

**En savoir +**

- [www.scot-autan-cocagne.fr](http://www.scot-autan-cocagne.fr)

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Partagez :

Schéma de Cohérence Territoriale || Bilan de la concertation

Le site SCoT Autan Cocagne dispose d'une multitude de publications permettant ainsi une large diffusion de l'information



## Réunion publique SCoT jeudi 9 janvier 2025 à 18h30

Date : 19/12/2024 - Pages : 1 - Taille : 2 Mo

Auteur : Le SCoT

Résumé :



## Panneaux concertation 1 et 2 : démarche et diagnostic

Date : 16/12/2024 - Pages : 2 - Taille : 20 Mo

Auteur : Le SCoT

Résumé :

Panneau 1 : la démarche et le diagnostic du territoire  
 Panneau 2 : suite du diagnostic et Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)



## Panneau de concertation 3 : le DOO

Date : 16/12/2024 - Pages : 1 - Taille : 5,1 Mo

Auteur : Le SCoT

Résumé :

Panneau 3 : le Document d'Orientation et d'objectifs (DOO)



Accusé de réception en préfecture  
 081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
 Date de télétransmission : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025



## Réunion publique du 09 octobre 2024 - Powerpoint

Date : 09/10/2024 - Pages : 44 - Taille : 8,4 Mo  
Auteur : Le SCoT

### Résumé :

Document de présentation pour la réunion publique du 9 octobre 2024.  
Qu'est-ce qu'un SCoT ? / Diagnostic / Projet d'aménagement stratégique



## Réunion publique SCoT mercredi 9 octobre 2024 à 18h30

Date : 04/10/2024 - Pages : 1 - Taille : 2 Mo  
Auteur : Le SCoT

### Résumé :

Le territoire du SCOT AUTAN COCAGNE est composé de la communauté de communes Sor et Agout, de la communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et de la communaut



## PAS du SCoT débattu le 19 juin 2024

Date : 19/06/2024 - Pages : 60 - Taille : 3600 ko  
Auteur : Le SCoT

### Résumé :

Projet d'Aménagement Stratégique débattu en comité

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025



## Diagnostic actualisé - Nouvelle élaboration du SCoT AC

Date : 07/09/2023 - Pages : 90 - Taille : 11,6 Mo

Auteur : Le SCoT

### Résumé :

La version définitive de ce diagnostic fera partie des annexes du SCoT finalisé, conformément au contenu d'un "SCoT modernisé".



## Etat Initial de l'Environnement

Date : 04/09/2023 - Pages : 48 - Taille : 5 Mo

Auteur : Le SCoT

### Résumé :

La version définitive de ce diagnostic fera partie des annexes du SCoT finalisé, conformément au contenu d'un "SCoT modernisé".



## Etat Initial de l'Environnement - Energie

Date : 04/09/2023 - Pages : 11 - Taille : 2 Mo

Auteur : Le SCoT

### Résumé :

La version définitive de ce diagnostic fera partie des annexes du SCoT finalisé, conformément au contenu d'un "SCoT modernisé".



Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

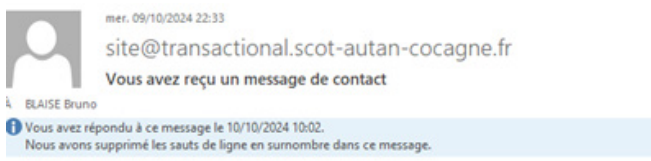


## Boîte aux lettres numérique

Via la page contact du site, le Syndicat Mixte du SCoT Autan Cocagne donne la possibilité aux habitants et autres acteurs du territoire de s'exprimer sur la procédure. Les demandes peuvent être sous formes de remarque à prendre en compte ou encore de questionnement sur la procédure en elle-même.

Au total 4 demandes ont été reçues via ce processus :

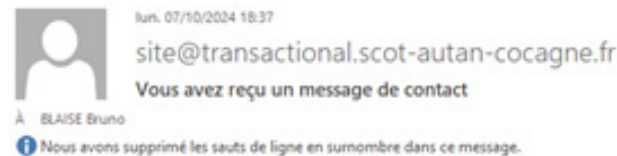
2 demande sur l'accès aux différentes cartes et documents



Envoyé le : Mercredi, octobre 9, 2024 - 22:33 Par : Anonyme Le message est :

Nom : [redacted]  
Société : [redacted]  
E-mail : [redacted]  
Message : Bonjour, j'ai assisté à la réunion de ce mercredi à Mazamet.  
Où peut on trouver l'intégralité des cartes présentées lors de cette réunion? Par avance merci.

Reçu le 09 octobre 2024 après la première réunion publique

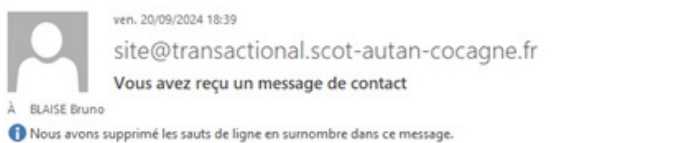


Envoyé le : Lundi, octobre 7, 2024 - 18:37 Par : Anonyme Le message est :

Nom : [redacted]  
Société : [redacted]  
E-mail : [redacted]  
Message :  
Bonjour,  
Je souhaite avoir accès aux documents et cartes qui concernent la commune de Soual, dans le cadre du SCoT. Je souhaite connaître ce qui est dans les cartons tant au niveau de l'urbanisme que d'aménagements éventuels de la voirie.  
Cordialement.

Reçu le 07 octobre 2024

1 demande sur l'avancement du SCoT



Envoyé le : Vendredi, septembre 20, 2024 - 18:39 Par : Anonyme Le message est :

Nom : [redacted]  
Société : [redacted]  
E-mail : [redacted]  
Message :  
Bonjour,  
Je souhaiterais savoir où en est l'élaboration d'un nouveau SCOTT?  
Vous en remerciant,

Reçu le 20 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Quelques réflexions à la suite de la réunion publique du 09 octobre 2024



ven. 11/10/2024 09:29

RE: Vous avez reçu un message de contact

BLAISE Bruno

Bonjour Monsieur, et à nouveau merci de m'avoir fait parvenir le PP Scot car dans l'amphi il était peu lisible, les légendes en particulier. Habitant Aussillon et bien que non élu, l'avenir de notre région m'intéresse, de plus, en tant que géographe de formation les cartes m'ont toujours attiré.

Quelques réflexions: l'aspect culturel, sauf le pôle universitaire est peu abordé, or il participe à l'attrait d'une région (théâtre, cinéma, associations...)

Sur la carte 33, la volonté de protéger les espaces bocagers risque de se heurter à la volonté de la municipalité de Mazamet de mettre en place une zone industrielle à la Trille (cf échanges des participants mercredi) contre l'avis des habitants du lieu.

De même, l'opposition d'une partie des élus (Mazamet) et de la population à l'éolien (carte 27) (implantations assez anarchiques soit dit en passant) risque aussi de limiter le développement des énergies renouvelables, le potentiel hydraulique étant déjà utilisé.

Enfin, j'ai eu l'impression que, comme moi, vous doutiez un peu des bienfaits espérés de l'A69 sur le devenir de cette région... Comme la majorité des géographes d'ailleurs.

Faute de temps, je n'ai pas pu évoquer ces sujets lors de la réunion lors des questions.

Cordialement,

Reçu le 11 octobre 2024

Une demande à caractère de développement économique sur le territoire



lun. 16/09/2024 13:21

site@transactional.scot-autan-cocagne.fr

Vous avez reçu un message de contact

À BLAISE Bruno

! Nous avons supprimé les sauts de ligne en surombre dans ce message.

Envoyé le : Lundi, septembre 16, 2024 - 13:21 Par : Anonyme Le message est :

Nom : [redacted]

Société : [redacted]

E-mail : [redacted]

Message :

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter en tant que chargée d'expansion de la région Sud-Ouest pour le Groupe Carrefour.

Nous sommes actuellement engagés dans une phase de croissance et de développement, et nous sommes intéressés par une collaboration étroite avec les acteurs locaux en particulier les aménageurs. Notre stratégie d'expansion repose sur la création de synergies positives avec les différentes parties prenantes locales. Nous croyons en une approche collaborative qui prend en compte les besoins et les aspirations de la communauté, tout en créant des opportunités économiques durables.

Par conséquent, nous souhaiterions avoir la possibilité de rencontrer les responsables des SCOT afin de discuter de cette stratégie, d'explorer des opportunités de collaboration et de vérifier l'alignement de nos projets avec les documents d'urbanisme en cours d'élaboration.

Je vous prie de bien vouloir me faire savoir vos disponibilités, et nous serions ravis de planifier un rendez-vous à votre convenance.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Reçu le 16 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

## Panneau de communication - exposition

Trois panneaux d'exposition (format A0) ont été réalisés tout au long de la démarche. Ces derniers ont été exposés aux Sièges des Communautés de commune et d'agglomération.

>> Un premier panneau explicatif sur la démarche du SCoT et exposant les principaux éléments issus du diagnostic ...



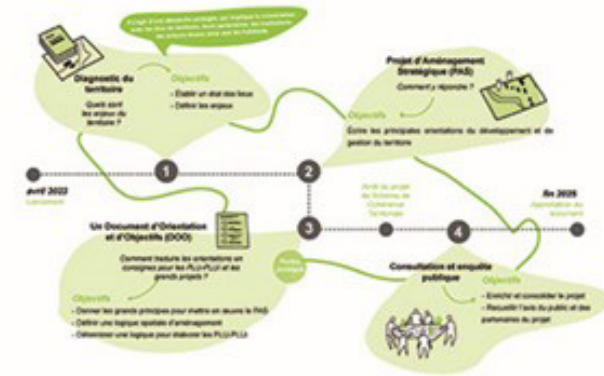
### La démarche

#### Qu'est-ce que le SCoT ?

En 2010, le conseil mixte d'Autain et de Cocagne lors l'adoption de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce document de planification décrit un territoire souhaitable pour les vingt prochaines années et oriente en conséquence l'action publique, notamment sur le sujet de l'aménagement du territoire.

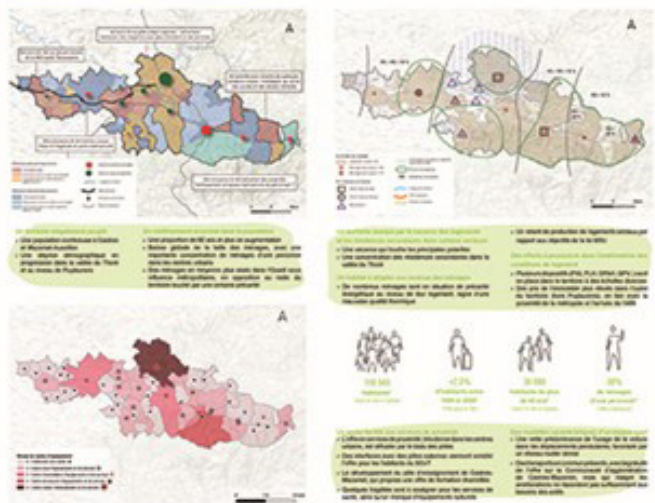


#### L'élaboration du SCoT



### Le diagnostic du territoire

#### Une armature territoriale diversifiée



Accusé de réception en préfecture  
031-200003184-20150213-DEL\_2025-026-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception en préfecture : 14/02/2025



» ... et un troisième panneau explicitant, de façon pédagogique, le contenu du DOO.

3

S  
C  
O  
T

D'AUTAN ET DE COCAGNE

# Schéma de Cohérence Territoriale

a

## LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

**Le DOO définit les conditions de la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT AUTAN COCAGNE. Il traduit les ambitions politiques du PAS en prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement qui devront être déclinées, selon un principe de compatibilité, par les intercommunalités et les communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.**

**Ainsi, les trois ambitions du projet de territoire sont déclinées dans le DOO dans les mêmes termes**

**Chaque orientation comporte les rubriques suivantes**

La dénomination du SCoT : ce sont les **prescriptions**. Elles constituent des orientations juridiquement opposables. Elles s'inscrivent, dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur dans la hiérarchie des normes juridiques.

Pour aller plus loin : ce sont les **recommandations** qui correspondent à des orientations générales, des grands principes, parfois illustrés de bonnes pratiques qui ne présentent pas de caractère obligatoire, mais qui sont souhaitables et préconisées à être suivies.

**Un document opposable**

### Ambition 1 : Renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants

**Prescriptions et recommandations pour :**

1 à 4

Valoriser les paysages et le patrimoine dans le respect des éléments d'identité du territoire

11 à 13

Une gestion globale et responsable de la ressource en eau et du cycle de l'eau

5 à 6

Protéger les composantes de la trame verte et bleue (biodiversité) et gérer les carrières

14 à 16

S'engager dans la transition énergétique

7 à 10

Définir les actions et outils à mettre en œuvre pour la réduction de la consommation foncière et la conception d'un urbanisme durable et de qualité

17 à 18

Intégrer la gestion des risques

### Ambition 2 : Renforcer la place du territoire à l'échelle régionale et la qualité de vie de tous les habitants actuels et futurs en impulsant des dynamiques de solidarité et de complémentarité

**Prescriptions et recommandations pour :**

19 à 23

Un aménagement du territoire construit sur une armature territoriale basée sur la notion de proximité et de prise en compte de la spécificité des problématiques propres à chaque secteur : porte Ouest, Cœur de territoire et porte Est du territoire ; et définition du rôle de chaque niveau de polarité et de communes et des objectifs de reconquête du parc de logements vacants

31 à 34

Organiser la stratégie et les politiques en matière de mobilité (infrastructures, modes de déplacements...)

35 à 38

Définir la réponse aux besoins du territoire en matière d'équipements au regard de la stratégie de développement et d'accueil des populations et des activités

24 à 30

Organiser la stratégie et les politiques en matière d'habitats

39 à 45

Définir les règles d'aménagement commercial

### Ambition 3 : Promouvoir un développement économique résilient et respectueux de son environnement

**Prescriptions et recommandations pour :**

46 à 51

Organiser et spatialiser la stratégie de développement économique, les capacités et modalités d'accueil d'activités économiques (approche quantitative et qualitative)

53 à 54

Définir les actions et outils à mettre en œuvre pour conforter l'agriculture et la sylviculture (filière forêt-bois)

55 à 56

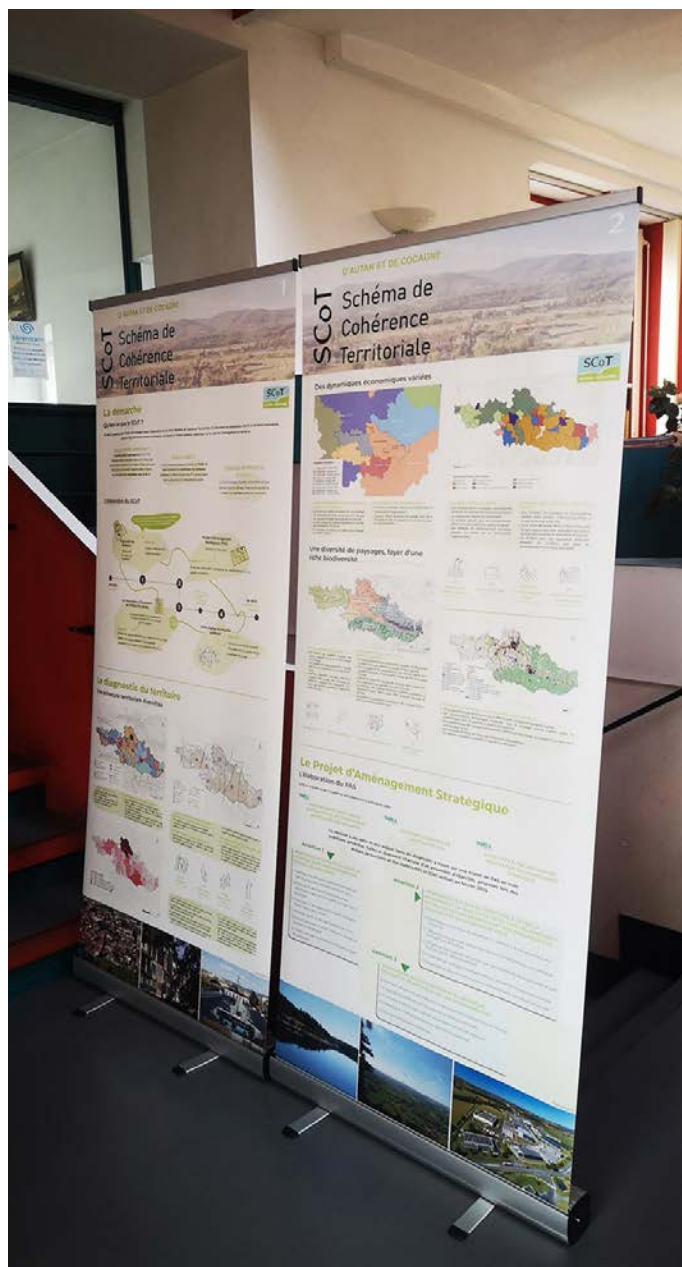
Tirer parti et valoriser la filière touristique

52

Conforter le rôle et le positionnement stratégique du pôle urbain Castres - Mazamet au sein de la Région Occitanie

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Panneaux affichés à la Communauté de communes Thoré Montagne Noire ...



» ... Sor et Agout ...



» ... et la Communauté d'Agglomération Castres - Mazamet



Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025



## Temps d'échanges spécifiques

### DAACL - Document d'Aménagement Artisanal et Commercial :

- 02 février 2023 : réunion 1 d'écriture du DAACL afin de traduire dans le DOO du SCoT les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique en grands principes d'aménagement commercial. Le détail du DAACL a été également abordé avec la détermination des localisations préférentielles de commerces et les règles qui leurs seront associées.

- 23 mars 2023 : réunion 2 d'écriture du DAACL + DOO (en 2e partie du comité syndical)

- 22 juin 2023 : Réunion des Personnes Publiques Associées suivie par un comité syndical prévu pour la validation du DAACL. Cette validation a été en définitive reportée sur la fin d'année afin de donner du temps à la réflexion sur les communes de Saix et de Soual.

- 16 novembre 2023 : La version finale du document a été présentée par M. Bruno MENEZ de la Société Lestoux & Associés en visioconférence au cours du comité syndical.

### PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

Afin de présenter et d'échanger sur le PAS, 3 réunions avec les élus des 3 EPCI ont été organisées :

- 15/04/2024 : élus de la CACM
- 22/04/2024 : élus de la CCTMN
- 25/04/2024 : élus de la CCSA



## DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

Un séminaire avec les élus et les techniciens a été organisé pour travailler sur le passage du PAS au DOO et débattre du pré-projet.

Trois ateliers SCoT pour amorcer le travail sur le DOO

Sous forme de trois ateliers SCoT, ils ont réuni les acteurs du territoire (élus et partenaires multiples) aux dates suivantes :

### L'ATELIER SCoT N°1

Lundi 5 février de 14h00-17h30 Salle LA FABRIQUE - Rue de la Tuilerie, 81290 Labruguière

ATELIER 1 « renforcer la place du territoire à l'échelle régionale et la qualité de vie de tous les habitants actuels et futurs en impulsant des dynamiques de solidarité »



### L'ATELIER SCoT N°2

Mardi 6 février de 9h00-12h30

ATELIER 2 « promouvoir un développement économique résilient et respectueux de son environnement »



### L'ATELIER SCoT N°3

Lundi 26 février de 14h00-17h30

ATELIER « renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants »



Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

# BILAN ET PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

## Registre de concertation

Un registre de concertation a été mis en place au siège du syndicat mixte afin de permettre au public d'émettre tout type de contribution. Deux autres registres ont également été mis à disposition du public au sièges des Communautés de communes de Sor et Agout et de Thoré Montagne Noire.

Durant l'élaboration du SCoT Autan Cocagne, il n'y a pas eu de contribution par le biais de ces registres.

## Réunions publiques

(Cf. également page 5)

### >> Réunion publique du 09 octobre 2024 - diagnostic et PAS

Les habitants ont souligné leur volonté de voir une stratégie ambitieuse pour leur territoire à horizon 20 ans.

Durant cette première réunion, les participants ont relevé diverses inquiétudes et volontés sur l'avenir de leur territoire. Le sujet de l'autoroute A69 était dominant dans les échanges. La question de la qualité de vie, de l'apport de population ou encore de l'économie de certains territoires étaient des enjeux qui se dégageaient au travers des échanges.

Afin de mieux anticiper les enjeux liés à la construction et la mise en service de cette autoroute et de répondre aux interrogations des habitants, le SCoT a fait le choix de prendre en compte cette infrastructure pour définir la stratégie d'aménagement du territoire malgré

l'incertitude quant à son aboutissement, afin de préparer au mieux l'évolution du territoire.

Sur le volet économie, le secteur de la Trille était source de divergences et d'observations. Il a été rappelé qu'il était important pour les élus de préparer l'avenir économique du bassin d'emploi de Mazamet et que les enjeux environnementaux sont pris en compte dans la démarche.

### >> Réunion publique du 09 janvier 2025 - diagnostic, PAS et DOO

Cette réunion a entraîné des remarques et questions qui portaient davantage sur le contenu et des précisions sur le SCoT. Les réponses ont été apportées par le Président du SCoT, dans un but de pédagogie et d'acculturation auprès des habitants.

D'autres observations ont porté sur la méthodologie et les concepts d'aménagement du territoire. Les échanges ont permis d'apporter des réponses notamment sur la manière dont l'approche du développement durable a été intégré dans la démarche.

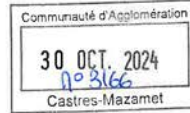
L'association Vallée du Thoré Environnement a rappelé son opposition à la création d'une ZAE sur le site de la Trille à Mazamet (Cf. page suivante).

Il a été précisé que ce secteur ne sera pas identifié en tant que tel dans les objectifs du PAS et du DOO. Néanmoins, afin de permettre au territoire de préparer et d'organiser son développement économique futur, un projet de ZAE reste envisageable sur le bassin mazamétain tout cherchant à optimiser les capacités d'accueil foncières existantes.

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025



ASSOCIATION VALLÉE DU THORÉ ENVIRONNEMENT  
Chez David ALQUIER  
2875 route des Raynauds  
Lieu-dit Montfort  
81200 MAZAMET



M. Alain Vaute  
Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne  
Espace ressources  
Le Causse Espace d'Entreprises  
81115 Castres cedex

Le 18 octobre 2024

Objet : Projet de création d'une zone d'activité sur le site dit de La Trille (MAZAMET)

Monsieur le Président,

Nous sommes une association active ayant pour objet la défense de l'environnement et du cadre de vie de la vallée du Thoré. Mercredi 9 octobre nous avons assisté à votre réunion publique organisée à Mazamet de présentation du diagnostic et du plan d'aménagement stratégique dans le cadre du SCOT Autan-Cocagne. Une réunion publique qui n'en avait que le nom, un amphithéâtre rempli très majoritairement d'élus et pour cause, très peu de publicité n'avait été faite en direction des habitants pourtant concernés par cette démarche qui engage l'avenir du territoire.

Néanmoins cette réunion a été très intéressante et fort instructive. Il est vrai que nombre d'arguments qui ont été présentés vont à l'encontre de la fuite en avant constante de l'urbanisation jusqu'à aujourd'hui.

On retrouve dans les enjeux, l'environnement, la gestion de la pression et leur impact sur les milieux naturels, la pérennité de l'agriculture, la nécessaire préservation des sols dans le cadre de la loi ZAN. Le cabinet d'études a présenté le diagnostic avec les atouts et les faiblesses du territoire qui dispose d'un environnement riche et diversifié et qu'il faut préserver.

L'ambition numéro 1 est de « renforcer la qualité du cadre de vie paysager et environnemental de tous les habitants » :

- Préserver et valoriser les ressources et les patrimoines naturels pour garder un cadre de vie de qualité ;
- Organiser un développement spatial maîtrisé et limiter l'étalement urbain ;
- Protéger, gérer, et valoriser la ressource en eau ;
- Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique ;
- Limiter, anticiper et s'adapter aux risques et gérer les nuisances.

L'agriculture est considérée comme un secteur économique important dans le territoire et pour l'avenir. Le SCoT devra veiller au maintien des conditions d'exploitations optimales des terres (foncier et circulations agricoles notamment). Le PAS fixe un objectif de réduction de 63% de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier sur le territoire par rapport à la période 2011-2021 (541 ha consommés). Il est ainsi recommandé de limiter au maximum l'artificialisation des sols en utilisant les locaux ou zones d'activité déjà existants, ou en réhabilitant les friches...

Là est arrivé l'hypothétique projet de création de la zone dite de La Trille, un peu en contradiction avec les objectifs de l'ambition 1, dans une zone isolée et préservée de toute urbanisation.

#### RESPONSABLE COORDONNATEUR *DAA*

Ce projet émerge « parce qu'il y aurait » une demande pour une dizaine d'hectares autour de Mazamet, sans qu'il soit fait mention ni de l'inventaire des zones d'activité déjà existantes ni de leurs possibilités d'amélioration.

Rappelons que dans l'avis de la MRAE du 2 mai 2019, le site de La Trille présente de fortes sensibilités environnementales notamment en matière de biodiversité, zones humides, paysages et risques naturels. Nous pensons que le sacrifice de ces terres agricoles condamnerait l'attractivité de l'ensemble de la vallée et aurait à terme bien plus de conséquences néfastes que d'avantages provisoires, pour les finances publiques et pour les populations qui y vivent.

Nous tenons à vous faire savoir l'existence d'une opposition locale forte à toute artificialisation des sols dans cette zone sensible à vocation agricole et bocagère.

En raison de ces objectifs de sobriété foncière et de ce qui en découle pour les zones économiques, c'est-à-dire optimisation, modernisation et priorisation des zones déjà existantes, nous avons l'honneur monsieur le Président de vous solliciter afin que vous retiriez ce projet de nouvelle zone d'activité sur Mazamet du PAS.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de notre considération distinguée.

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

# CONCERTATION TRANSVERSALE

## Demande spécifique

Réception d'un courrier de la chambre d'agriculture du 4 janvier 2023, reçu le 11 janvier 2023, qui demande à être associé à l'élaboration du SCoT.

Réception d'un courrier du 5 janvier 2023 pour définir le représentant du MEDEF au sein des travaux du SCoT. Demande dans la continuité de la convention nationale MEDEF/Fédération Nationale des SCoT.



**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN

**Syndicat mixte SCOT d'Autain et de Cocagne**  
Espace Ressources  
Le causse Espace d'Entreprises  
81 115 CASTRES CEDEX

N/Réf : JCH/CH/YP  
V/Réf : SCOT d'Autain Cocagne  
Dossier suivi par **Clair HERMET**  
c.hermet@tam.chambreagri.fr

Albi, le 4 janvier 2023




**FNSCOT**  
22 rue JOUBERT  
75 009 Paris

**À l'attention du Président M Michel HEINRICH**

Toulouse, le 05 janvier 2023

**Nos ref : 0523/MM/JA**

**Objet : Représentation MEDEF au sein du SCOT Autain Cocagne**

Monsieur le Président,

Dans le droit fil de la convention MEDEF / FNSCOT signée le 6 décembre dernier, et en cohérence avec le projet de développement du territoire concerné par TA69 entre Toulouse et Castres, nous vous sollicitons afin que notre Mandataire, Martine BESSIERE puisse intégrer votre SCOT local :

**SCOT Autain Cocagne - Présidence M Alain VAUDE**  
Espace ressource, La CAUSSE espace des entreprises  
81100 CASTRES

Cette demande est cohérente avec les échanges et propositions débattus en séance lors du Comité Régional des Engagements de l'Etat, sous la présidence du Préfet de Région Etienne Guyot, du 28 septembre 2022.

Martine BESSIERE est par ailleurs administratrice du MEDEF du Tarn, personne engagée sur le développement économique du Tarn, elle est par ailleurs Présidente de l'ESH 3F Occitanie et à ce titre, parfaitement également au fait des enjeux de mobilité et de logement sur le périmètre concerné.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,



**Sophie GARCIA**

**REPONSE FRANÇAISE**  
Bâtiment p430  
10 rue de Valenciennes  
Espace 100 rue de Valenciennes  
420 10000

[www.tam.chambre-agriculture.fr](http://www.tam.chambre-agriculture.fr)

01 43 25 40 50  
Rothière - 75, boulevard des Filles-du-Caire - CS 27802 - 93078 Toulouse cedex 04  
[www.medefoccitanie.com](http://www.medefoccitanie.com) - 04 75 15 5370  
Mme Jeanne Ancelet - 2AC, Tournezy - BP 4007 - 34073 Montpellier

contact@medefoccitanie.com  
[www.medefoccitanie.com](http://www.medefoccitanie.com)  
#medefoccitanie  
#medefoccitanie

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

## Atelier urbanisme du Codev A69 (en parallèle des travaux d'élaboration du ScoT)

### Comité de développement A69 - CODEV

Le CODEV est coprésidé par le préfet du Tarn et le président du Département.

Son objectif est de dessiner un projet de territoire pour le périmètre de l'arrondissement, dans le contexte de son attractivité renouvelée par l'A69. Le CODEV s'appuie sur un travail collaboratif en 5 ateliers thématiques avec des pilotes désignés pour leur qualité d'acteurs légitimes du territoire. L'urbanisme est le plus transversal des ateliers car il traite du développement équilibré du territoire de façon large. La présidence de cet atelier a été confiée au Président du SCoT.

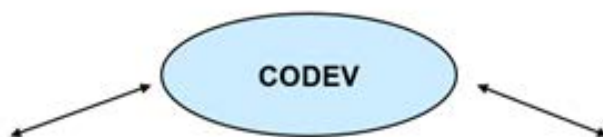
Le travail commun mené sur l'année 2023 vise un résultat articulé autour de lignes directrices, d'objectifs et d'actions. La mission est confiée au directeur de projet de l'A69, appuyé par l'assistance du conseil départemental.

## Atelier urbanisme du CODEV - Les « Ateliers de Territoire »

Le contenu de cet atelier s'appuie sur le dispositif « l'Atelier des Territoires » porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il a permis de co-construire une vision partagée du territoire, en mobilisant élus, techniciens de l'État et des collectivités, ainsi que de nombreux acteurs du territoire au travers de séances d'ateliers participatifs.

Cet atelier a ainsi contribué aux travaux d'élaboration du ScoT.



ATELIERS	Mobilités	Développement économique	Urbanisme	Transition agricole	Cadre de vie
Pilotes	D. Vialelle	M. Bossi / JM Camps	A. VAUTE	JC. Huc	E. Joulé
Appui technique	Département DIRSO ATOSCA	CCI / CMA	Ministère TECT DDT EPCI	Chambre agriculture DDT	Département DREAL CAUE
Stratégies sectorielles / Fiches-projets / Plans d'investissements / guichets d'ingénierie etc.					

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

## Séquence de 3 ateliers :

### 30 & 31 mai 2023 - Atelier 1 : prise de connaissance du territoire et partage des enjeux

>> Déplacements sur le territoire avec les élus et partenaires ; séance de travail avec les mêmes acteurs afin de partager collectivement autour des enjeux et contraintes, problématiques et objectifs de la démarche. Cet atelier a permis de faire émerger les identités du territoire, des partenariats durables et des perspectives partagées + Inter-Atelier

### 26 et 27 juin 2023 :

>> Rencontres d'acteurs de terrain pour l'approfondissement du diagnostic

### 22 septembre 2023 - Atelier 2 : réflexions sur la stratégie territoriale

>> Réunion de travail avec les acteurs territoriaux afin de faire émerger des scénarios privilégiés pour l'avenir du territoire et une réponse partagée aux enjeux identifiés

### 10 novembre 2023 - Atelier 3 : Feuille de route

>> Finalisation collective de la stratégie territoriale pour la définition d'une feuille de route

### 31 janvier 2024 - CODEV A69 : restitution finale de la feuille de route:

>> Présentation de la feuille de route formalisant le contenu du projet stratégique co-élaboré pendant ces ateliers.

## Livrable

>> Feuille de route maquetée et largement distribuée en format papier dans le courant du 1er semestre 2024.

## 1er février 2024 - « L'Atelier des Territoires », séminaire de restitution:

>> Le retour global sur l'atelier et mise en lien avec les autres démarches en cours sur le territoire (CODEV, SCoT, ...)

## Livrables :

- Carnet d'Atelier pour la restitution détaillée du travail des sessions (82 p, déc. 2023)

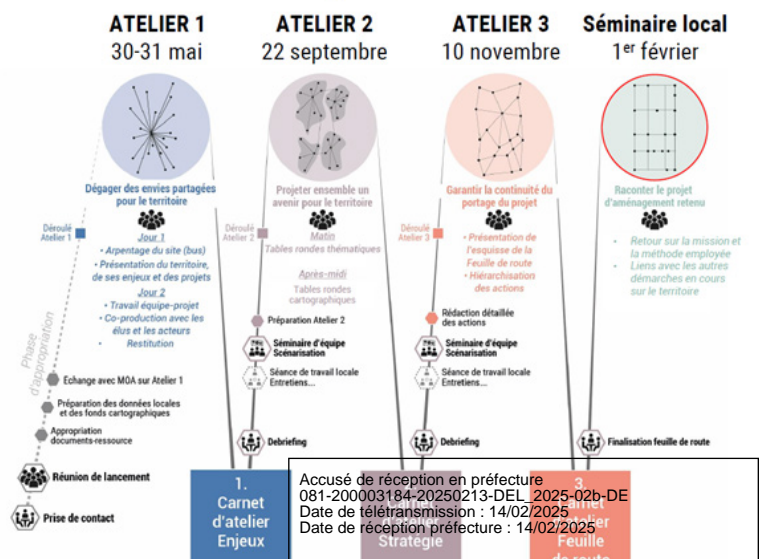
- Feuille de route pour une présentation synthétique de la démarche et de ses résultats (17p, déc. 2023)

- Support de restitution de la session 4 (33p, février 2024)

- Cahier Atelier des Territoires – livret de capitalisation à destination du financeur (DGALN

- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) et d'un public large (36p, février 2024)

## Une démarche en 4 temps





**SCoT**  
AUTAN - COCAGNE

Accusé de réception en préfecture  
081-200003184-20250213-DEL\_2025-02b-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025